



<http://www.lycee-laennec-pontlabbe.ac-rennes.fr/>

CHARTE SECTIONS EUROPENNES ALLEMAND ET ESPAGNOL DU LYCEE LAENNEC

✓ Objectif des sections européennes

Les sections européennes en allemand et en espagnol du lycée Laennec ont pour vocation :

- D'améliorer les compétences linguistiques des élèves.
- D'approfondir la connaissance de la culture des pays dont la langue est étudiée.
- D'améliorer les compétences interculturelles des élèves.
- De faciliter l'intégration des élèves dans l'enseignement supérieur.
- De donner la possibilité aux élèves de participer à des projets ouverts sur une meilleure connaissance de l'Europe et ainsi développer la conscience européenne.

✓ Principes de fonctionnement des dispositifs

La section européenne est proposée à l'ensemble des filières du lycée (L-ES-S-STMG) à tous les niveaux (2^{nde}-1ères-Termiales).

Un groupe de 20 élèves est constitué par niveau.

Le dispositif pédagogique comprend 2 heures hebdomadaires supplémentaires à l'emploi du temps et repose sur :

- Des échanges dans la langue (allemande ou espagnole).
- Un enseignement de DNL (discipline non linguistique) en histoire géographie assuré par un enseignant titulaire de la certification complémentaire.

Ces activités sont basées essentiellement sur la pratique de l'oral. Elles peuvent être complétées par des temps d'échange avec un assistant de langue (selon la dotation en postes du Rectorat) et inscrits à l'emploi du temps.

Des activités culturelles sont mises en œuvre tout au long de l'année, visant une connaissance approfondie de la culture des pays de la langue enseignée.

Un partenariat existe avec des établissements étrangers :

- le Neues Gymnasium de Glienicke en Allemagne pour la section euro allemande.
- le lycée de Betanzos en Galice pour la section euro espagnole.

Les échanges entre les établissements partenaires sont favorisés au maximum : la participation des élèves aux échanges et voyages proposés est la règle. Ils font partie du projet de chaque section et concourent aux objectifs de la section par une immersion dans des familles d'accueil, une pratique de la langue dans des situations concrètes et une découverte de la culture du pays ou de la région.

Le fait de s'inscrire en section euro oblige l'élève à participer à l'ensemble des activités de la section, voyages et échanges compris. Il engage les familles à éventuellement accueillir un(e) correspondant(e).

Ces deux dispositifs sont inscrits au projet d'établissement.

✓ Procédures d'Admission des élèves

Au mois de juin, les enseignants de la section euro aidés de leur collègue de langues, organisent une sélection des dossiers de candidature à partir des lettres de motivation, de l'avis des professeurs de langue du collège et des appréciations sur les bulletins.

La section européenne, avec 2 heures supplémentaires à l'emploi du temps, représente un travail non négligeable : la capacité à mener le cursus sans se désister jusqu'en terminale est étudiée.

En fin de 2nde, un bilan est réalisé entre l'enseignant responsable de la section européenne et le jeune à l'issue duquel il pourra poursuivre ou non sur le cycle 1^{ère} – Terminale. Les élèves qui souhaitent continuer en section européenne s'engagent pour les 2 années à venir.

Les places étant limitées, un élève qui s'arrêterait en fin de 1^{ère} pénaliserait l'admission d'un autre élève.

Cette organisation permet d'offrir aux élèves en 1^{ère} et terminale un enseignement de qualité et d'évoluer dans des groupes avec une réelle dynamique de travail.

Dans des cas très exceptionnels, des élèves peuvent intégrer la section européenne en 1^{ère}. Par contre, il n'est pas permis d'intégrer la section européenne en terminale. Il est nécessaire d'avoir suivi un cursus en classe de 1ère et terminale pour pouvoir se présenter à l'évaluation spécifique permettant d'obtenir un baccalauréat comportant l'indication « section européenne ».

Les critères étudiés :

- le niveau de motivation de l'élève pour l'apprentissage des langues
- sa capacité de travail.
- l'intérêt pour les langues et la découverte d'autres cultures.
- son projet personnel.

✓ Evaluation des élèves

L'évaluation se fait en contrôle continu tout au long des 3 années et dans les 5 champs de compétences linguistiques du CECRL avec une attention particulière à l'expression orale.

En 2^{nde}, l'élève de section peut passer la certification au niveau B1 du CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues) dans la langue de la section.

L'indication « section européenne » espagnol ou allemand est portée sur le diplôme du baccalauréat des candidats qui satisfont aux conditions requises :

■ Note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve écrite de la langue du 1^{er} groupe et

■ Note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique.

Voté au Conseil d'Administration du lycée le 23 juin 2016

Fait à Pont-l'Abbé le 28 avril 2016

Le Proviseur,

Michel AYMERICH